

Article 1. - OBJET.

Les présentes conditions particulières, complétant les conditions générales de ventes de Castle IT, ont pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles Castle IT s'engage à fournir un service un lien d'accès DSL mono-VC au Client.

Les présentes conditions particulières prévaudront sur les conditions générales si une contradiction devait apparaître entre ces deux documents.

Article 2. - DESCRIPTION DU SERVICE.

Le service consiste en la fourniture d'une prestation comprenant le raccordement du site client au Réseau de données IP de Castle IT par l'intermédiaire de liaisons cuivre de Orange au travers de l'offre ADSL Access d'Init SYS et le transport de l'ensemble des flux correspondant sur le Réseau de Castle IT.

Ainsi, Castle IT ne pourra être tenue responsable de la non possibilité de réalisation du service, cette décision relevant essentiellement de l'opérateur historique.

Le service fournit un débit asymétrique non garanti dont le flux de données descendant (Téléchargement) est plus important que le plus de données montant (Téléversement). Le débit de données dépend des caractéristiques des lignes du site client (Longueur et diamètre câble, Atténuation). Castle IT ne garanti le débit de ligne.

Article 3. - CONDITIONS DE COMMANDE.

Préalablement à toute acceptation de commande par Castle IT SAS, une éligibilité sera réalisée par Castle IT SAS afin de valider la réalisation technique.

Le délai de mise en service est de quinze (15) Jours ouvrés après acceptation par Castle IT SAS de la Commande.

Castle IT notifiera au client par courrier électronique que la mise en oeuvre du service entraînera techniquement la suppression - s'il existe - de tout service précédemment supporté par la ligne concernée par la Commande.

Aucun frais ne sera facturé au client par Castle IT SAS pour la suppression de tout services précédemment supportés par la ligne concernée par la commande.

Le client s'engage à prendre à sa charge les conséquences, notamment en termes de facturation, du maintien ou de la suppression des liens contractuels avec un autre fournisseur relatif aux services. En cas de litige, Castle IT SAS peut être amené à communiquer à plusieurs opérateurs tiers le document contractuel signé entre Castle IT SAS et le client.

Article 4. - CRÉATION D'UNE LIGNE PHYSIQUE.

Dans l'hypothèse d'une création de ligne, le Client autorise l'accès à son domicile par le personnel de Castle IT ou de toute autre personne ou entité mandatée par Castle IT pour la réalisation de la prestation.

La date et l'heure de l'intervention sont convenues préalablement avec le Client qui s'engage à être présent. À défaut, Castle IT lui facturera les frais de déplacement.

Le Client reconnaît que la création de la ligne s'effectue entre le local (ou domicile) et le point de concentration Orange mais que dans l'hypothèse où le passage de cuivre n'est pas réalisable, il lui appartient de réaliser à ses frais le raccordement, conformément aux dispositions des articles D407-2 du Code des postes et des communications électroniques et L.332-15 du Code de l'Urbanisme.

Article 5. - MISE À DISPOSITION DU MATÉRIEL.

Castle IT met à disposition du Client un modem et un routeur nécessaires au bon fonctionnement du Service.

La mise à disposition du Matériel n'entraîne aucun transfert de propriété :

- Le Modem reste la propriété exclusive du fournisseur de collecte (Orange, Axionne, ...).
- Le Routeur reste la propriété exclusive de Castle IT.

Le Client s'engage à ne pas retirer ou cacher les mentions de propriété apposées sur le matériel par Castle IT ou le fournisseur de collecte.

Le Client s'interdit à ce titre tout acte de disposition du Matériel tel que vente, location, prêt, etc., ainsi que toute intervention technique sur le matériel telle que, à titre non exhaustif : ouverture du matériel, modification des applications, logiciels installés... Pour toute question concernant le matériel, le service Clients de Castle IT reste à la disposition du Client.

Article 6. - RESTITUTION DU MATÉRIEL.

Dans un délai de quinze (15) jours à l'issue du Contrat, et quelle que soit la cause, le Client s'engage à expédier l'ensemble des Matériels mis à sa disposition par Castle IT à l'adresse suivante :

- Castle IT, 1-3 rue des pies-grièches, 37260 Larcay, France.

Pour tout renvoi de Matériel, il appartient au Client de joindre à son colis la fiche de liaison éditée par l'intermédiaire de son interface client sur customers.castle-it.fr

A défaut de restitution ou en cas de détérioration du Matériel, Castle IT facturera au Client les pénalités forfaitaires suivantes :

- Modem : 150 € (Orange, Axionne)
- Routeur : 300 €
- Alimentation : 20 €

Article 7. - OBLIGATION DE CASTLE IT.

7.1 Assurer la disponibilité de l'accès DSL du Client. En cas de nécessité, Castle IT pourra procéder à des interventions de maintenance préventive ou d'urgence (pouvant dans certains cas entraîner une interruption du Service). Castle IT informera alors auparavant, dans la mesure du possible, le Client dans un délai raisonnable en l'informant de la nature et de la durée de l'intervention, afin que le Client prenne ses dispositions.

7.2 Intervenir dans les meilleurs délais en cas d'incident relevant de sa responsabilité.

7.3 Assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils conformément aux règles et usage de sa profession.

7.4 Castle IT permet l'accès Internet depuis le routeur fourni et managé par Castle IT situés sur le site du Client. A ce titre, Castle IT ne garantit la livraison du service qu'à compter de ce routeur. Il appartient au Client de vérifier le bon fonctionnement de son matériel et de s'assurer qu'il lui permet de bénéficier d'un service de qualité.

7.5 Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, Castle IT est tenue de veiller à la conservation des données de connexion de ses abonnés et peut être amenée à les communiquer aux autorités judiciaires et administratives compétentes.

Article 8. - RESPONSABILITÉ DE CASTLE IT.

8.1 Castle IT se réserve le droit d'interrompre le service du client, si celui-ci constitue un danger pour le maintien de la sécurité de la plate-forme de Castle IT.

8.2 Il est rappelé que Castle IT n'intervient pas dans la connexion physique des équipements du Client, il appartient au Client de se conformer aux recommandations de Castle IT lors de la connectivité des équipements locaux.

8.3 Castle IT ne saurait en aucun cas voir sa responsabilité engagée en cas de défaillance ou problème technique rencontrés par le Client sur ses équipements suite aux interventions effectuées par lui-même, son personnel, ses sous-traitants.

8.4 Compte tenu du haut degré de technologie mis en oeuvre pour l'exécution du Service objet du présent contrat, Castle IT est tenu à une obligation de moyens et s'engage à apporter tout le soin raisonnablement possible à l'exécution du Service.

8.5 Castle IT ne pourra être tenu responsable du contenu des informations, du son, du texte, des images, éléments de forme, données accessibles, transmises ou mises en ligne par le Client et ce à quelque titre que ce soit.

8.6 Castle IT ne saurait être tenu pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès.

Article 9. - OBLIGATION ET RESPONSABILITÉ DU CLIENT.

9.1 Le Client s'engage à utiliser des équipements de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur, et à utiliser le Service conformément aux dispositions du présent Contrat.

9.2 Le Client s'engage notamment à ne pas utiliser le Service pour des envois de courriels frauduleux, attaques informatiques, ou pour toute utilisation portant atteinte à l'ordre public ou aux bonnes moeurs et à vérifier la conformité et la légalité de l'utilisation du Service dans le pays de réception du Service.

9.3 Le Client ne pourra prétendre au remboursement, au remplacement ou à quelque indemnisation que ce soit par Castle IT des dégâts ou des pannes que pourrait subir son matériel en raison de l'utilisation du Service. En cas de défaillance de l'équipement terminal du fait du Client, Castle IT ne saurait être tenu pour responsable de l'interruption du Service. En conséquence, le Client devra s'acquitter des sommes dues à Castle IT pour assurer la prestation.

9.4 Le Client s'interdit toute opération de "spoofing" qui consiste à transmettre une autre adresse IP en lieu et place de sa véritable adresse IP attribuée par Castle IT dans le cadre du Service.

9.5 Le Client ne peut en aucun cas vendre, louer, ou mettre à disposition à titre gratuit tout ou partie de l'accès DSL souscrit auprès de Castle IT.

9.6 Le Client s'interdit toute opération de "spamming" sur le réseau Internet, lequel comportement entraînant sans préavis l'interruption du Service et la résiliation des présentes.

Article 10. - DURÉE DU CONTRAT.

Le service est souscrit pour une durée indéterminée avec une période d'engagement de 12 (douze) mois.